

### Vente de Polymer

Le député qui a parlé avant moi devrait étudier cette question plus à fond. Il y a 1800 personnes qui travaillent pour la société Polymer dans la région de Sarnia, et qui ne sont pas très heureuses à l'heure actuelle que leur usine soit qualifiée de fiasco. Lorsque Polymer a licencié une partie de son personnel, je suis un de ceux qui ont le plus protesté, car il me semblait que des employés de longue date étaient sacrifiés afin que les livres de comptabilité de la société Polymer puissent montrer encore une fois un bénéfice, même s'il était extrêmement petit. J'avais signalé à la Chambre à l'époque que la société Polymer pouvait sûrement, comme d'autres compagnies, subir une perte lorsqu'il s'agissait de garder des employés, quitte à chercher les raisons de ces pertes et les moyens de remédier à la situation. La société a effectivement pris cette initiative et frayé la voie, en diversifiant ses intérêts et en établissant des usines susceptibles de rapporter des bénéfices, insufflant ainsi une nouvelle vie à des compagnies du pays—à Halton, à Sarnia, et ailleurs dans le monde.

Nous avons vu les bénéfices de la société tomber d'environ 15 millions à \$500,000 l'année où s'effectuèrent les congédiements—ce bénéfice a été enregistré, soit dit en passant, après les congédiements. Il est très clair alors que Polymer avait besoin de diversifier son activité. Les dispositions nécessaires furent prises. Il était clair également qu'une injection de capital et de nouvelles idées s'imposaient pour que la société subsiste. Voilà pourquoi j'ai applaudi à la loi sur la Corporation de développement du Canada et aux mesures qui ont abouti à la mise en vente de la part de Polymer. Cela représentait à mes yeux un pas en avant et une occasion pour Polymer de prendre de l'expansion, non seulement de conserver les emplois existants, mais d'en créer d'autres autant que possible.

D'aucuns ont prétendu que Polymer avait été vendue à un prix moindre que sa valeur marchande. Je ne suis pas d'accord. On a fait grand état de la valeur comptable de la société et, au dire de certains députés, cette valeur devrait servir de critère dans l'établissement du prix. Je me permets de rappeler aux députés, notamment aux membres de l'opposition officielle, la présence en Nouvelle-Écosse d'une usine d'eau lourde d'une valeur comptable fantastique. Mais on ne voit pas d'acheteurs qui se précipitent là-bas avec leurs carnets de chèques, tout disposés à payer la valeur comptable.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Et à qui en a-t-on attribué le mérite? Que pensez-vous de MacEachen? C'était là une décision libérale.

**Une voix:** On ne saurait dire de Stanfield qu'il est libéral.

**M. Cullen:** On recourt à bon nombre de formules pour en arriver à un prix équitable et même si le public considère le débat actuel comme ennuyeux, et avec raison...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cullen:** Maintenant je sais que j'ai raison. J'en pique le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il ne peut plus tenir en place quand on se met à parler de certaines choses qui doivent troubler sa conscience maintenant que son parti a présenté à la Chambre cette motion idiote. J'ai

[M. Cullen.]

dit que ce débat sera ennuyant et il le sera en fait, parce que nous savons maintenant que ce n'est qu'une manœuvre politique. C'est clair comme de l'eau de roche. Le Nouveau parti démocratique sait bien que ce tour de passe-passe ne gagnera aucun vote à travers le pays. Il était indiscutable que les modalités de la vente de cette entreprise seraient examinées en public. Bien entendu, l'état financier est soumis à la vérification de l'Auditeur général. Nous avons entendu parler des mesures prises avant la vente et dans la mesure où une telle transaction le permet, je crois qu'on peut la considérer comme une transaction sans lien de dépendance.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je l'espère bien.

**M. Cullen:** Le côté ironique de cette motion, c'est qu'elle ne tient pas compte de la meilleure position où se trouve actuellement Polymer par suite de la vente autorisée en 1972 par un décret en conseil. Un moment donné, notamment avant les mises à pied, il semblait que Polymer n'avait pas les moyens de prendre de l'expansion. On craignait qu'à la suite des premières mises à pied, il y en aurait d'autres plus massives. Le danger est passé et les employés peuvent maintenant respirer. Tout au moins, ils le pouvaient jusqu'à ce que l'opposition officielle ait cru bon au moment le plus ridicule, de présenter une motion à des fins politiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Pas trop d'enthousiasme là-bas! Il vaudrait mieux vous mettre ensemble. Seulement deux.

**M. Hopkins:** Si vous vous souciez des gens, vous devriez être ici. Vous passez à côté.

**M. Alexander:** C'est une page d'histoire qu'on écrit.

**M. Cullen:** Le projet Sarnia Olefin et Aromatic avait été au départ, proposé par trois entreprises: Dupont, Dow et Polymer. Ce qu'on envisage actuellement c'est la réalisation d'une usine d'éthylène d'importance mondiale. Elle fournirait les produits nécessaires tant à Polymer qu'à Dupont pour leur permettre d'être plus concurrentielles sur le marché. Ce projet sera-t-il compromis par une motion qui est, au mieux, discutable et, au pire inapte? Je puis assurer l'opposition que les employés de Polymer ne les en remercieront pas. Je la considère comme particulièrement répréhensible.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Politique de clocher.

**M. Cullen:** Le député d'Edmonton-Ouest parle de «politique».

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** J'ai dit: «Politique de clocher».

**M. Cullen:** Nous avons certes des questions beaucoup plus importantes à discuter dans le cadre d'une motion présentée aux termes de l'article 58 du Règlement que la vente d'une société de la Couronne à une autre société appartenant au gouvernement. Au cours de la dernière législature, lorsque l'opposition officielle travaillait de concert avec le NPD ses motions étaient mieux libellées. On se demande si elles n'étaient pas dues aux conseils du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).